

RÉFÉRENCES

AECOM. 2013. *Inventaire et caractérisation des habitats utilisés par le brochet vermiculé et le méné d'herbe*. Présenté à Pêches et Océans Canada. 19 pages et annexes.

BALSHINE, SIGAL, AIKTA VERMA, VIRGINIA CHANT ET TYS THEYSMEYER. 2005. *Competitive Interactions between Round Gobies and Logperch*. J. Great Lakes Res 31: 68-77.

CORKUM, LINDA D., MARIUSZ R. SAPOTA ET KRZYSZTOF E. SKORA. 2004. *The round goby, Neogobius melanostomus, a fish invader on both sides of the Atlantic Ocean*. Biological Invasions 6: 173-181.

DESJARDINS, ISABELLE. MFFP. 2014. *Communications personnelles*.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 2023A. *Pêcher au Québec*. En ligne. www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/peche-sportive/pecher-quebec

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 2023B. *Utilisation des appâts*. En ligne. www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/peche-sportive/techniques-peche/utilisation-appats

MELCCFP. 2023A. *Le gobie à taches noires (Neogobius melanostomus)*. En ligne. www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/animaux-sauvages-quebec/liste-des-especes-fauniques/gobie-taches-noires

MELCCFP. 2023B. *Espèces exotiques envahissantes – Méthodes de prévention et de contrôle*. En ligne. www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/gestion-faune-habitats-fauniques/gestion-especes-exotiques-envahissantes-animaux/methodes-prevention

VACHON, N. (2018). *Reproduction artificielle, suivi du recrutement et recherche de subadultes de chevalier cuirré (Moxostoma hubbsi)*. 2011, Rapport technique 16-51, Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 32 p.

VACHON, N. (2020). *Recherche de subadultes du chevalier cuirré et suivi du recrutement*. 2016, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction de la gestion de la faune de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval, rapport technique 16-55, 31 p.

CONTACTEZ-NOUS POUR EN SAVOIR PLUS

Rédaction : Jean-Martin Veilleux et Kevin Quirion Poirier

Révision (2023) : Gauthier Lapa

Révision scientifique : Priscilla Gareau, biologiste Ph. D. Env.

Infographie : Danylyne Dallaire

PHOTO COUVERTURE: U.S. Fish and Wildlife Service, Eric Engbretson
Imprimé sur papier 100% recyclé post-consommation

Canada



Québec

Fondation ECHO



624 Notre-Dame,
local 31
St-Chrysostome
(Qc) J0S 1R0
T 450-637-8585
info@ambioterra.org
www.ambioterra.org

COMMENT LE RECONNAÎTRE ?

Le gobie à taches noires possède une tache noire sur sa première nageoire dorsale. Il mesure entre huit et quinze centimètres, mais peut atteindre jusqu'à vingt-cinq centimètres. Il a des yeux globuleux et proéminents. Ses nageoires pelviennes sont soudées en forme de ventouse. Cette dernière caractéristique est l'une des principale qui permet de le différencier d'autres espèces de poissons indigènes qui lui ressemblent, comme les chabots, mais qui ne sont pas des espèces aquatiques envahissantes.

(MELCCFP, 2023a).

ATTENTION

Gobie à taches noires

Une espèce aquatique envahissante qui menace les poissons indigènes de la Montérégie



PHOTOS: OHIO SEA GRANT, KRISTEN STAMFORD ET MATTHEW FORTE

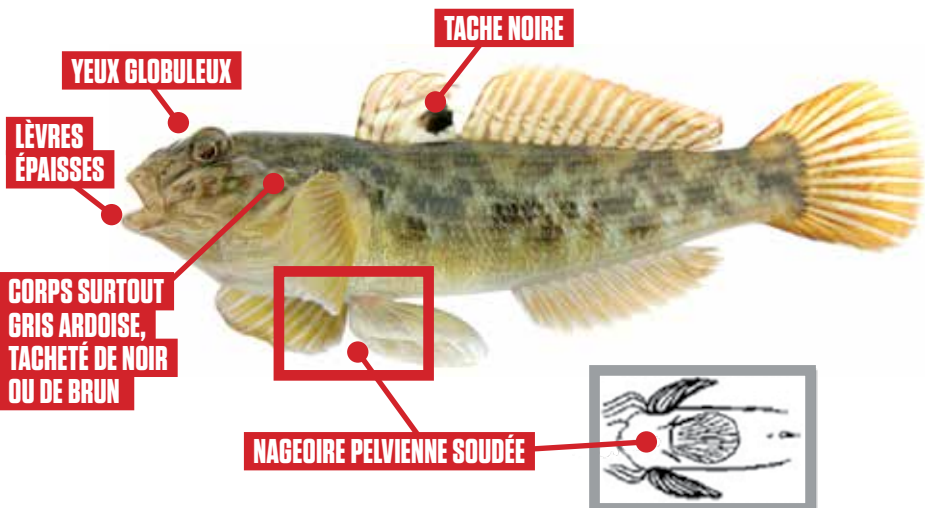


Le gobie à taches noires est un poisson originaire de l'Asie et des mers d'Azov, d'Aral, Caspienne et Noire. Ce petit animal exotique (qui vient d'ailleurs) cause beaucoup d'ennuis aux poissons indigènes du Québec.

Il a été introduit dans les Grands Lacs par le biais des eaux de ballast rejetées par les navires sous la forme d'œufs, de larves ou d'adultes. La première découverte de l'espèce a eu lieu dans la rivière Sainte-Claire (Ontario) en 1990. Aujourd'hui, il est recensé en très grande abondance dans la section du fleuve Saint-Laurent comprise entre le Lac St-François et le lac St-Pierre, et dans une moindre abondance jusqu'à l'Île d'Orléans. Des spécimens ont même été retrouvés dans la rivière Châteauguay en 2012 et 2016 (AECOM, 2013; Inventaire d'Ambioterra, 2016) ainsi que dans la section aval du barrage de Saint-Ours dans la rivière Richelieu (Vachon, 2018, 2020). Classé comme espèce envahissante préoccupante par le gouvernement du Québec, le gobie à taches noires est très agressif envers les autres poissons et peut manger leurs œufs et leurs jeunes. Il est aussi susceptible de propager une infection, la septicémie hémorragique virale, la transmettre à d'autres espèces et entraîner la mort des poissons infectés (MELCCFP, 2023a). C'est pourquoi il est essentiel de prendre toutes les précautions possibles pour empêcher sa propagation dans les plans d'eau intérieurs.



Principales caractéristiques pour identifier un gobie à taches noires



PHOTOS: AMBIOTERRA

PHOTO: PETER VAN DER SLUIJS (WIKIMEDIA) / ILLUSTRATION: DONNA FRANCIS

POURQUOI LE GOBIE À TACHES NOIRES EST-IL UNE MENACE ?

Il est important de prendre des moyens pour limiter la propagation du gobie à taches noires dans les plans d'eau intérieurs.

Plusieurs organismes, dont Ambioterra, ont constaté la surabondance du gobie à taches noires au détriment des espèces de poissons indigènes dans la section du fleuve Saint-Laurent située entre l'Ontario et Montréal et dans certains tributaires comme la rivière Châteauguay. Il s'avère donc qu'il est une menace pour les espèces en péril, comme le fouille-roche gris et le dard de sable, ainsi que pour tous les autres petits poissons non menacés des cours d'eau du sud-ouest de la Montérégie. Cette espèce aquatique envahissante est très compétitive et elle peut évincer les poissons indigènes. Des études démontrent d'ailleurs un déclin prononcé du fouille-roche zébré et du chabot tacheté dans la rivière Sainte-Claire avec la présence du gobie (Corkum et al., 2004). Une autre étude démontre le caractère agressif du gobie à taches noires envers le fouille-roche zébré : le gobie peut le chasser d'un abri et même le tuer (Balshine et al., 2005). On l'a également vu s'alimenter d'œufs d'esturgeon jaune et il pourrait contribuer au déclin de la relève chez l'achigan à petite bouche dans le lac Érié (Corkum et al., 2004).



Fouille-roche zébré

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE POUR PRÉVENIR SA PROPAGATION

- **Apprenez à le reconnaître** pour prévenir sa propagation dans les plans d'eau intérieurs.
- **Ne l'utilisez surtout pas comme appât.** L'utilisation de gobies à taches noires comme appât est interdite, que le poisson soit mort ou vivant. Par ailleurs, sachez que l'utilisation de poissons-appâts vivants est interdite partout au Québec depuis avril 2017, y compris durant la période hivernale.
- **Examinez votre embarcation, la remorque ainsi que l'équipement** et enlevez entièrement la boue, les plantes aquatiques, débris et animaux visibles avant de quitter le plan d'eau. Pour prévenir leur réintroduction dans le milieu naturel, il importe de les jeter ensuite dans les poubelles plutôt que dans la nature.
- **Vidangez l'eau du bateau,** du vivier et de la cale avant de quitter le plan d'eau. Vidangez bien et videz toute eau contenue dans des compartiments de votre embarcation et dans le moteur. Des larves et des œufs peuvent s'y retrouver. Une fois les viviers rincés, il est important de les laisser ouverts pour que l'eau s'évapore totalement (Desjardins, 2014).
- **Nettoyez l'embarcation, sa remorque ainsi que tout ce qui a été immergé, si possible à l'eau chaude (à plus de 40°C, cela tuera les organismes présents), et sous un jet d'eau à haute pression.** Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs recommande une pression de 2600 psi (MELCCFP, 2023b). **Lorsque vous nettoyez, vous devez être à une distance minimale de 30 mètres de tout plan d'eau,** incluant les ruisseaux, les étangs, les fossés et les bouches d'égout. Vous devez également être sur un sol absorbant (ex.: pelouse ou gravier) pour empêcher la percolation de l'eau souillée vers les plans d'eau. Utilisez une station de lavage, lorsqu'elle existe, avant de mettre à l'eau votre embarcation dans un nouveau plan d'eau.
- **Séchez votre embarcation,** la remorque et l'équipement pendant au moins cinq jours, à un taux d'humidité de 65 % ou moins, avant d'accéder à un autre plan d'eau.
- **Répétez les quatre étapes précédentes lorsque vous prévoyez visiter un nouveau plan d'eau.** Vous pouvez consulter la capsule Web du MELCCFP sur les étapes de nettoyage des embarcations: <https://youtu.be/RC4qLKf6ofg>.
- **Ne remettez pas à l'eau des animaux vivants ou morts, des végétaux, ni même de l'eau provenant d'un autre plan d'eau.** Videz l'eau du seau à appât au sol et nettoyez votre seau. Ne puisez pas de l'eau d'un lac ou d'une rivière avec votre seau à poissons-appâts s'il contient encore de l'eau provenant d'un autre plan d'eau.
- **Respectez la réglementation sur la pêche** concernant le transport des poissons et l'utilisation de poissons-appâts, car ces pratiques sont une voie d'entrée potentielle d'espèces exotiques dans nos eaux (Gouvernement du Québec, 2023a, b).
- **Portez une attention particulière aux semelles de feutre de vos bottes et à tout autre matériel absorbant,** car plusieurs espèces nuisibles peuvent y survivre très longtemps. Portez aussi une attention particulière au matériel de pêche et de plongée.
- **Si vous pêchez ou observez une espèce aquatique exotique dans les eaux du Québec** (en particulier hors des endroits où elle a déjà été répertoriée), prenez des photos du spécimen, notez la localisation précise et contactez Ambioterra (info@ambioterra.org) et le MELCCFP (services.clientele@mffp.gouv.qc.ca).